

DECRET N°2015-351 DU 15 JUIN 2015

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du Fonds National de Promotion de l'Artisanat (FNPA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2005-788 du 29 décembre 2005 portant approbation de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA) au Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-779 du 31 décembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Promotion de l'Artisanat ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds National de Promotion de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :

1. **Monsieur Alexis Adébayo ODOUN-IFA**, représentant le Ministre chargé de l'Artisanat ;

2. **Madame Mamata BAKO DJAUGA**, représentant le Ministre chargé du Développement ;
3. **Monsieur Bienvenu YAÏ**, représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
4. **Monsieur Charaf-Dine GADO**, représentant le Ministre chargé de la Formation Professionnelle ;
5. **Monsieur Gaston MASSIM OUALI**, Directeur de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles ;
6. **Monsieur Soufyanou IMOROU**, représentant l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin ;
7. **Monsieur Benoît SAKOU**, représentant la Confédération Nationale des Artisans du Bénin ;
8. **Monsieur Daouda M. DJIBRIL**, représentant la Chambre Interdépartementale de Métiers de l'Atacora-Donga ;
9. **Monsieur Omer C. AHOKPE**, représentant la Chambre Interdépartementale de Métiers de l'Atlantique –Littoral ;
10. **Monsieur Ali OROU ABDOU**, représentant la Chambre Interdépartementale de Métiers du Borgou-Alibori ;
11. **Monsieur Gaétan GANHOUN**, représentant la Chambre Interdépartementale de Métiers du Mono-Couffo ;
12. **Monsieur Thierry VICHIEDO**, représentant la Chambre Interdépartementale de Métiers de l'Ouémé-Plateau ;
13. **Monsieur Laurent KENOU**, représentant la Chambre Interdépartementale de Métiers du Zou-Collines ;
14. **Monsieur Issa ALI**, représentant la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ;
15. **Monsieur Valère L. HOUSSOU**, représentant les institutions de Micro-Finance.

Article 2 : **Monsieur Alexis Adébayo ODOUN-IFA** est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds National de Promotion de l'Artisanat.



Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 15 juin 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du
Tourisme,

Komi KOUTCHE

Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEFPD 2 - MCAAT 2 - autres
Ministères 25 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 - BN 1 - DAN 1 - DLC 1 -
GCONB 1 - DGCST 1 - INSAE 1 - BCP 1 - CSM 1 - CPI 1 - IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 -
FADESP 1 Intéressés 15 JORB 1.